

ATTENDU QUE l'article 30.8 de la Loi sur les élections scolaires permet au Directeur général des élections d'adapter une disposition de la loi lorsqu'il constate que, par suite d'une circonstance exceptionnelle, celle-ci ne concorde pas avec les exigences de la situation;

ATTENDU QUE le Directeur général des élections a informé préalablement le ministre de l'Éducation de la décision qu'il entend prendre;

Le Directeur général des élections, en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par l'article 30.8 de la Loi sur les élections scolaires, décide d'adapter les articles 38 et 62 de cette loi afin d'y prévoir qu'une déclaration de candidature peut être reçue par un adjoint désigné à cette fin dans un endroit autre que le bureau du président d'élection.

Aux fins de l'application de la présente décision, le premier paragraphe de l'article 38 et le premier alinéa de l'article 62 de la Loi sur les élections scolaires se lisent comme suit :

«**38.** Au plus tard le quarante-quatrième jour précédant celui fixé pour le scrutin, le président d'élection donne un avis public qui contient les mentions suivantes :

1^o les lieux, les jours et les heures où toute déclaration de candidature doit être produite ;

(...)» ;

«**62.** Une personne qui désire poser sa candidature produit, aux jours et heures d'ouverture du bureau, à compter du trente-troisième et jusqu'à 17 heures le vingt-huitième jour précédant celui fixé pour le scrutin, une déclaration écrite de candidature au bureau du président d'élection ou à celui de l'adjoint que le président a désigné à cette fin.

(...)».

La présente décision prend effet le 3 octobre 2003.

*Le Directeur général des élections et
président de la Commission de la
représentation électorale,*
MARCEL BLANCHET

41352

Décision

Loi sur les élections scolaires
(L.R.Q., c. E-2.3)

Directeur général des élections

— Bulletin de vote, registre du scrutin et relevé du dépouillement

Décision du Directeur général des élections en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par l'article 30.8 de la Loi sur les élections scolaires relativement au bulletin de vote, au registre du scrutin et au relevé du dépouillement

ATTENDU QU'une élection scolaire générale doit avoir lieu le 16 novembre 2003 dans les commissions scolaires du Québec ;

ATTENDU QUE l'article 99 de la Loi sur les élections scolaires (L.R.Q., c. E-2.3) prévoit que le bulletin de vote est imprimé selon la forme prévue à l'annexe I de la loi ;

ATTENDU QUE le bulletin de vote reproduit à l'annexe I présente des inexactitudes rendant son usage impossible ;

ATTENDU QUE l'article 117 de la Loi sur les élections scolaires prévoit que le registre du scrutin est imprimé selon la forme prévue à l'annexe II de la loi ;

ATTENDU QUE le registre du scrutin reproduit à l'annexe II présente des erreurs et des omissions rendant son usage impossible ;

ATTENDU QUE l'article 137 de la Loi sur les élections scolaires prévoit que le relevé du dépouillement est imprimé selon la forme prévue à l'annexe III de la loi ;

ATTENDU QUE le relevé du dépouillement reproduit à l'annexe III est incomplet ce qui rend son usage impossible ;

ATTENDU QUE l'article 30.8 de la Loi sur les élections scolaires permet au Directeur général des élections d'adapter une disposition de la loi lorsqu'il constate que, par suite d'une erreur, celle-ci ne concorde pas avec les exigences de la situation ;

ATTENDU QUE le Directeur général des élections a informé préalablement le ministre de l'Éducation de la décision qu'il entend prendre ;

Le Directeur général des élections, en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par l'article 30.8 de la Loi sur les élections scolaires, décide ce qui suit :

1. Le bulletin de vote prévu à l'annexe I de la Loi sur les élections scolaires est remplacé par celui joint en annexe à la présente décision.

2. Le registre du scrutin prévu à l'annexe II de la Loi sur les élections scolaires est remplacé par ceux joints en annexe à la présente décision.

3. Le relevé de dépouillement prévu à l'annexe III de la Loi sur les élections scolaires est remplacé par celui joint en annexe à la présente décision.

La présente décision prend effet le 3 octobre 2003.

*Le Directeur général des élections et
président de la Commission de
la représentation électorale,*
MARCEL BLANCHET

ANNEXE I
BULLETIN DE VOTE

**MODÈLE DU RECTO
DU BULLETIN DE VOTE
À DEUX CANDIDATS**

The recto of the ballot paper is a black rectangle. It features two horizontal dashed white lines near the top. Below these lines, the name **Rolland DANSEREAU** is printed in white, followed by a white circle. At the bottom, the name **Claudette DENIS** is printed in white, followed by a white circle and the text **Équipe reconnue** in a smaller font.

**MODÈLE DU VERSO
DU BULLETIN DE VOTE
À DEUX CANDIDATS**

The verso of the ballot paper is a white rectangle with a black border. It contains the following text and fields:

- Two instances of the number **0000** are printed vertically.
- The text **Initiales du scrutateur** is followed by a small empty rectangular box.
- The text **Nom de la commission scolaire** is followed by a blank line.
- The text **Nom ou n° de la circonscription électorale** is followed by a blank line.
- The date **le 16 novembre 2003** is printed.
- At the bottom, the printer's information is listed: **MAXIME TREMBLAY, imprimeur**, **117, rue Notre-Dame Est**, **Montréal (Québec) H9R 1B5**.

ANNEXE II
REGISTRES DU SCRUTIN

Registre du scrutin	
Commission scolaire	Scrutin du
Circonscription	<div style="display: flex; justify-content: space-around; border-bottom: 1px solid black; margin-bottom: 5px;"> </div> <div style="display: flex; justify-content: space-around; font-size: small;"> année mois jour </div>

VOTE PAR ANTICIPATION

Nom et adresse de l'endroit de votation

Vote par anticipation le dimanche

année
mois
jour

Bureau de vote par anticipation	Secteur(s) rattaché(s) à ce bureau
N°	N°(s)
	<hr style="border: 0.5px solid black;"/>

TABLE DES MATIÈRES	PAGE
Mentions relatives au déroulement du vote	2 à 3
Déclaration sous serment du scrutateur qui a omis d'apposer ses initiales sur un bulletin de vote (en présence de l'électeur) (LES 122)	4
Attestation de la personne qui a reçu les déclarations sous serment consignées dans le registre	6
Relevé des contestations d'un candidat ou d'un représentant au sujet de la validité d'un bulletin de vote (LES 136)	6
Soir du vote par anticipation : inscriptions au registre	7
Soir du dépouillement : inscriptions au registre	8
Déclaration sous serment du scrutateur qui a omis, par mégarde ou par oubli, d'apposer ses initiales sur les bulletins de vote (lors du dépouillement) (LES 134)	9
Autres mentions ou notes importantes	10

Dans ce document, le générique masculin est utilisé sans aucune discrimination et uniquement dans le but d'alléger le texte.

MENTIONS RELATIVES AU DÉROULEMENT DU VOTE

RENOI À LA LISTE ÉLECTORALE	IDENTIFICATION DE L'ÉLECTEUR	ÉLECTEUR QUI DEMANDE ASSISTANCE (LES 124)		
		Serment de l'électeur incapable de marquer son bulletin de vote ES-45 1 ^o	1. Assistance par le conjoint ou un parent au sens de l'article 58.3	2. Assistance par une autre personne en présence du scrutateur et du secrétaire du bureau de vote Serment de la personne qui porte assistance à un électeur ES-45 2 ^o
a) Numéro de secteur b) Numéro de ligne	a) Prénom et nom b) Adresse			
		INITIALES		INITIALES
a)	a)		<input type="checkbox"/> Conjoint <input type="checkbox"/> Parent <input type="checkbox"/> Autre	
b)	b)		Prénom et nom :	
a)	a)		<input type="checkbox"/> Conjoint <input type="checkbox"/> Parent <input type="checkbox"/> Autre	
b)	b)		Prénom et nom :	
a)	a)		<input type="checkbox"/> Conjoint <input type="checkbox"/> Parent <input type="checkbox"/> Autre	
b)	b)		Prénom et nom :	
a)	a)		<input type="checkbox"/> Conjoint <input type="checkbox"/> Parent <input type="checkbox"/> Autre	
b)	b)		Prénom et nom :	
a)	a)		<input type="checkbox"/> Conjoint <input type="checkbox"/> Parent <input type="checkbox"/> Autre	
b)	b)		Prénom et nom :	
a)	a)		<input type="checkbox"/> Conjoint <input type="checkbox"/> Parent <input type="checkbox"/> Autre	
b)	b)		Prénom et nom :	
a)	a)		<input type="checkbox"/> Conjoint <input type="checkbox"/> Parent <input type="checkbox"/> Autre	
b)	b)		Prénom et nom :	

SERMENT				INITIALES DU SCRUTATEUR		PERSONNE QUI EXIGE LE SERMENT			
LES 118	LES 125	LES 126	LES 117	LES 122			Motif*	LES 117	
Serment de l'électeur dont la désignation est légèrement différente de celle indiquée sur la liste électorale	Électeur admis à voter après qu'un autre eut voté sous son nom	Électeur autorisé à voter alors que son nom n'apparaît pas sur la copie de la liste électorale du bureau de vote	Personne qui refuse de faire une déclaration sous serment	Bulletin annulé parce que les initiales ne sont pas celles du scrutateur ou il n'y a pas d'initiales	Initiales du scrutateur apposées lorsqu'il a omis de le faire	Identification de la personne / Prénom et nom		Serment de l'électeur	
ES-45 3 °	ES-45 4 °	ES-45 5 °						ES-45 6 °	
INITIALES	INITIALES	INITIALES	INITIALES	INITIALES	INITIALES		#	INITIALES	

*** INSCRIRE LE CHIFFRE CORRESPONDANT AU MOTIF POUR LEQUEL UN SERMENT EST EXIGÉ :**

1. la personne n'a pas la qualité d'électeur et, par conséquent, n'a pas le droit d'être inscrite sur la liste électorale scolaire à l'adresse qui la qualifie;
2. la personne a déjà voté lors du scrutin en cours;
3. la personne a reçu un avantage ayant pour objet de l'engager en faveur d'un candidat;
4. la personne a en sa possession un ou des bulletins de vote autres que le bulletin de vote remis par le scrutateur.

**Déclaration sous serment du scrutateur qui a omis, par mégarde
ou par oubli, d'apposer ses initiales sur un bulletin de vote (LES 122)
(en présence de l'électeur)**

Je, _____, _____, scrutateur du bureau
Prénom Nom
de vote n° _____ déclare sous serment que, par mégarde ou par oubli, j'ai omis d'apposer mes
initiales sur un bulletin de vote.

Signatures

Scrutateur

année	mois	jour

Secrétaire du bureau de vote

**Déclaration sous serment du scrutateur qui a omis, par mégarde
ou par oubli, d'apposer ses initiales sur un bulletin de vote (LES 122)
(en présence de l'électeur)**

Je, _____, _____, scrutateur du bureau
Prénom Nom
de vote n° _____ déclare sous serment que, par mégarde ou par oubli, j'ai omis d'apposer mes
initiales sur un bulletin de vote.

Signatures

Scrutateur

année	mois	jour

Secrétaire du bureau de vote

**Déclaration sous serment du scrutateur qui a omis, par mégarde
ou par oubli, d'apposer ses initiales sur un bulletin de vote (LES 122)
(en présence de l'électeur)**

Je, _____, _____, scrutateur du bureau
Prénom Nom
de vote n° _____ déclare sous serment que, par mégarde ou par oubli, j'ai omis d'apposer mes
initiales sur un bulletin de vote.

Signatures

Scrutateur

année	mois	jour

Secrétaire du bureau de vote

**Déclaration sous serment du scrutateur qui a omis, par mégarde
ou par oubli, d'apposer ses initiales sur un bulletin de vote (LES 122)
(en présence de l'électeur)**

Je, _____, _____, scrutateur du bureau
Prénom Nom

de vote n° _____ déclare sous serment que, par mégarde ou par oubli, j'ai omis d'apposer mes
initiales sur un bulletin de vote.

Signatures

Scrutateur

année	mois	jour

Secrétaire du bureau de vote

**Déclaration sous serment du scrutateur qui a omis, par mégarde
ou par oubli, d'apposer ses initiales sur un bulletin de vote (LES 122)
(en présence de l'électeur)**

Je, _____, _____, scrutateur du bureau
Prénom Nom

de vote n° _____ déclare sous serment que, par mégarde ou par oubli, j'ai omis d'apposer mes
initiales sur un bulletin de vote.

Signatures

Scrutateur

année	mois	jour

Secrétaire du bureau de vote

**Déclaration sous serment du scrutateur qui a omis, par mégarde
ou par oubli, d'apposer ses initiales sur un bulletin de vote (LES 122)
(en présence de l'électeur)**

Je, _____, _____, scrutateur du bureau
Prénom Nom

de vote n° _____ déclare sous serment que, par mégarde ou par oubli, j'ai omis d'apposer mes
initiales sur un bulletin de vote.

Signatures

Scrutateur

année	mois	jour

Secrétaire du bureau de vote

Soir du vote par anticipation

Après la fermeture du bureau de vote par anticipation et avant l'ouverture de l'urne, le secrétaire du bureau de vote inscrit au registre (LES 93 et 131) :

Ayant voté par anticipation

1. Le nombre d'électeurs

Annulés (détériorés)

Non utilisés

2. Le nombre de bulletins de vote

3. Le nom des personnes ayant exercé une fonction à titre de membre du personnel électoral ou de représentant :

PERSONNEL ÉLECTORAL

Scrutateur	Prénom et nom	Prénom et nom (du remplaçant, le cas échéant)
Secrétaire du bureau de vote	Prénom et nom	Prénom et nom (du remplaçant, le cas échéant)
Préposé à l'information et au maintien de l'ordre	Prénom et nom	Prénom et nom (du remplaçant, le cas échéant)

REPRÉSENTANTS

Prénom et nom	Équipe reconnue ou candidat
Prénom et nom	Équipe reconnue ou candidat
Prénom et nom	Équipe reconnue ou candidat
Prénom et nom	Équipe reconnue ou candidat
Prénom et nom	Équipe reconnue ou candidat

SOIR DU DÉPOUILLEMENT

Dès que le dépouillement des votes par anticipation débute, le secrétaire du bureau de vote inscrit au registre le nom des personnes qui exerceront une fonction à titre de membre du personnel électoral ou de représentant.

PERSONNEL ÉLECTORAL

Scrutateur	Prénom et nom
	Prénom et nom
Secrétaire du bureau de vote	Prénom et nom
	Prénom et nom
Préposé à l'information et au maintien de l'ordre	Prénom et nom
	Prénom et nom

REPRÉSENTANTS

Prénom et nom	Équipe reconnue ou candidat
Prénom et nom	Équipe reconnue ou candidat
Prénom et nom	Équipe reconnue ou candidat
Prénom et nom	Équipe reconnue ou candidat
Prénom et nom	Équipe reconnue ou candidat
Prénom et nom	Équipe reconnue ou candidat
Prénom et nom	Équipe reconnue ou candidat
Prénom et nom	Équipe reconnue ou candidat
Prénom et nom	Équipe reconnue ou candidat
Prénom et nom	Équipe reconnue ou candidat

Registre du scrutin

Commission scolaire

Scrutin du
année mois jour

Circonscription

VOTE LE JOUR DU SCRUTIN

Nom et adresse de l'endroit de votation

Bureau de vote	Secteur
N°	N°

TABLE DES MATIÈRES	PAGE
Mentions relatives au déroulement du vote	2 à 3
Déclaration sous serment du scrutateur qui a omis d'apposer ses initiales sur un bulletin de vote (en présence de l'électeur) (LES 122)	4
Attestation de la personne qui a reçu les déclarations sous serment consignées dans le registre	6
Relevé des contestations d'un candidat ou d'un représentant au sujet de la validité d'un bulletin de vote (LES 136)	6
Soir du scrutin : inscriptions au registre	7
Déclaration sous serment du scrutateur qui a omis, par mégarde ou par oubli, d'apposer ses initiales sur les bulletins de vote (lors du dépouillement) (LES 134)	8
Autres mentions ou notes importantes	9

Dans ce document, le générique masculin est utilisé sans aucune discrimination et uniquement dans le but d'alléger le texte.

MENTIONS RELATIVES AU DÉROULEMENT DU VOTE

RENOI À LA LISTE ÉLECTORALE	IDENTIFICATION DE L'ÉLECTEUR	ÉLECTEUR QUI DEMANDE ASSISTANCE (LES 124)		
		Serment de l'électeur incapable de marquer son bulletin de vote	1. Assistance par le conjoint ou un parent au sens de l'article 58.3	2. Assistance par une autre personne en présence du scrutateur et du secrétaire du bureau de vote Serment de la personne qui porte assistance à un électeur
a) Numéro de secteur b) Numéro de ligne	a) Prénom et nom b) Adresse	ES-45 1 ^o		ES-45 2 ^o
INITIALES				
a)	a)		<input type="checkbox"/> Conjoint <input type="checkbox"/> Parent <input type="checkbox"/> Autre	
b)	b)		Prénom et nom :	
a)	a)		<input type="checkbox"/> Conjoint <input type="checkbox"/> Parent <input type="checkbox"/> Autre	
b)	b)		Prénom et nom :	
a)	a)		<input type="checkbox"/> Conjoint <input type="checkbox"/> Parent <input type="checkbox"/> Autre	
b)	b)		Prénom et nom :	
a)	a)		<input type="checkbox"/> Conjoint <input type="checkbox"/> Parent <input type="checkbox"/> Autre	
b)	b)		Prénom et nom :	
a)	a)		<input type="checkbox"/> Conjoint <input type="checkbox"/> Parent <input type="checkbox"/> Autre	
b)	b)		Prénom et nom :	
a)	a)		<input type="checkbox"/> Conjoint <input type="checkbox"/> Parent <input type="checkbox"/> Autre	
b)	b)		Prénom et nom :	
a)	a)		<input type="checkbox"/> Conjoint <input type="checkbox"/> Parent <input type="checkbox"/> Autre	
b)	b)		Prénom et nom :	

SERMENT				INITIALES DU SCRUTATEUR		PERSONNE QUI EXIGE LE SERMENT	Motif*	LES 117
LES 118	LES 125	LES 126	LES 117	LES 122				
Serment de l'électeur dont la désignation est légèrement différente de celle indiquée sur la liste électorale	Électeur admis à voter après qu'un autre eut voté sous son nom	Électeur autorisé à voter alors que son nom n'apparaît pas sur la copie de la liste électorale du bureau de vote	Personne qui refuse de faire une déclaration sous serment	Bulletin annulé parce que les initiales ne sont pas celles du scrutateur ou il n'y a pas d'initiales	Initiales du scrutateur apposées lorsqu'il a omis de le faire	Identification de la personne / Prénom et nom		Serment de l'électeur
ES-45 3 °	ES-45 4 °	ES-45 5 °						ES-45 6 °
INITIALES	INITIALES	INITIALES	INITIALES	INITIALES	INITIALES		#	INITIALES

* INSCRIRE LE CHIFFRE CORRESPONDANT AU MOTIF POUR LEQUEL UN SERMENT EST EXIGÉ :

1. la personne n'a pas la qualité d'électeur et, par conséquent, n'a pas le droit d'être inscrite sur la liste électorale scolaire à l'adresse qui la qualifie;
2. la personne a déjà voté lors du scrutin en cours;
3. la personne a reçu un avantage ayant pour objet de l'engager en faveur d'un candidat;
4. la personne a en sa possession un ou des bulletins de vote autres que le bulletin de vote remis par le scrutateur.

**Déclaration sous serment du scrutateur qui a omis, par mégarde
ou par oubli, d'apposer ses initiales sur un bulletin de vote (LES 122)
(en présence de l'électeur)**

Je, _____, _____, scrutateur du bureau
Prénom Nom

de vote n° _____ déclare sous serment que, par mégarde ou par oubli, j'ai omis d'apposer mes
initiales sur un bulletin de vote.

Signatures

Scrutateur

année	mois	jour

Secrétaire du bureau de vote

**Déclaration sous serment du scrutateur qui a omis, par mégarde
ou par oubli, d'apposer ses initiales sur un bulletin de vote (LES 122)
(en présence de l'électeur)**

Je, _____, _____, scrutateur du bureau
Prénom Nom

de vote n° _____ déclare sous serment que, par mégarde ou par oubli, j'ai omis d'apposer mes
initiales sur un bulletin de vote.

Signatures

Scrutateur

année	mois	jour

Secrétaire du bureau de vote

**Déclaration sous serment du scrutateur qui a omis, par mégarde
ou par oubli, d'apposer ses initiales sur un bulletin de vote (LES 122)
(en présence de l'électeur)**

Je, _____, _____, scrutateur du bureau
Prénom Nom

de vote n° _____ déclare sous serment que, par mégarde ou par oubli, j'ai omis d'apposer mes
initiales sur un bulletin de vote.

Signatures

Scrutateur

année	mois	jour

Secrétaire du bureau de vote

**Déclaration sous serment du scrutateur qui a omis, par mégarde
ou par oubli, d'apposer ses initiales sur un bulletin de vote (LES 122)
(en présence de l'électeur)**

Je, _____, _____, scrutateur du bureau
Prénom Nom
de vote n° _____ déclare sous serment que, par mégarde ou par oubli, j'ai omis d'apposer mes
initiales sur un bulletin de vote.

Signatures

Scrutateur

année	mois	jour

Secrétaire du bureau de vote

**Déclaration sous serment du scrutateur qui a omis, par mégarde
ou par oubli, d'apposer ses initiales sur un bulletin de vote (LES 122)
(en présence de l'électeur)**

Je, _____, _____, scrutateur du bureau
Prénom Nom
de vote n° _____ déclare sous serment que, par mégarde ou par oubli, j'ai omis d'apposer mes
initiales sur un bulletin de vote.

Signatures

Scrutateur

année	mois	jour

Secrétaire du bureau de vote

**Déclaration sous serment du scrutateur qui a omis, par mégarde
ou par oubli, d'apposer ses initiales sur un bulletin de vote (LES 122)
(en présence de l'électeur)**

Je, _____, _____, scrutateur du bureau
Prénom Nom
de vote n° _____ déclare sous serment que, par mégarde ou par oubli, j'ai omis d'apposer mes
initiales sur un bulletin de vote.

Signatures

Scrutateur

année	mois	jour

Secrétaire du bureau de vote

SOIR DU SCRUTIN

Après la fermeture du bureau de vote et avant l'ouverture de l'urne, le secrétaire du bureau de vote inscrit au registre :

Ayant voté

1. Le nombre d'électeurs

Annulés (détériorés) Non utilisés

2. Le nombre de bulletins de vote

3. Le nom des personnes ayant exercé une fonction à titre de membre du personnel électoral ou de représentant :

PERSONNEL ÉLECTORAL

Scruteur	Prénom et nom	Prénom et nom (du remplaçant, le cas échéant)
Secrétaire du bureau de vote	Prénom et nom	Prénom et nom (du remplaçant, le cas échéant)
Préposé à l'information et au maintien de l'ordre	Prénom et nom	Prénom et nom (du remplaçant, le cas échéant)

REPRÉSENTANTS

Prénom et nom	Équipe reconnue ou candidat
Prénom et nom	Équipe reconnue ou candidat
Prénom et nom	Équipe reconnue ou candidat
Prénom et nom	Équipe reconnue ou candidat
Prénom et nom	Équipe reconnue ou candidat

ANNEXE III
RELEVÉ DU DÉPOUILLEMENT

Relevé du dépouillement

Commission scolaire	Scrutin du
	Année Mois Jour

Circonscription	Secteur n°	Bureau de vote n°
-----------------	------------	-------------------

1 - Bulletins reçus du président d'élection →

2 - Bulletins détériorés ou annulés →

3 - Bulletins inutilisés → +

4- BULLETINS VALIDES PAR CANDIDAT

Nom du candidat	
TOTAL DES BULLETINS VALIDES	<input style="width: 100px;" type="text"/>

5 - Bulletins rejetés lors du dépouillement → à reporter +

6 - *Total du vote exercé (bulletins valides et bulletins rejetés)

7 - Total (doit être le même que le nombre de bulletins reçus du président d'élection) → (2+3+4+5) =

* Ce total ne peut être supérieur au: nombre d'électeurs inscrits

Ne pas remplir pour les bureaux de vote par anticipation

Date / Année / Mois / Jour Signature du scrutateur _____ Signature du secrétaire _____

Signature du représentant _____ Signature du représentant _____ Signature du représentant _____

Copie 1 - Enveloppe numéro 59 **Copie 2 - Président d'élection** **Copies 3, 4 et 5 - Représentant**

ES-56 (03-02) Loi sur les élections scolaires